



PALAU DEL VIDRE  
*l'expressive*

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

ID : 066-216601336-20230119-2023\_DM1-AU

Département des Pyrénées-Orientales

DM N° 2023 / 01

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

**DECISION DU MAIRE RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA  
DETR 2023 POUR L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE JOLIOT CURIE (PROLONGATION)**

Le Maire de la Commune de Palau-del-Vidre,

VU la délibération du 9 Juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'aménagement de ladite Avenue répond à l'amélioration de l'offre de stationnement à proximité des commerces et des services souhaitée par la Municipalité, ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité des usagers et du cadre de vie des habitants,

VU le marché passé avec l'entreprise suivante : SARL TRAVAUX PUBLICS CATALANS à St Estève, pour le Lot n° 1 : Voirie,

pour un montant total HT de 120 216.50 € soit 144 259.80 € TTC

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 à hauteur de quatre-vingt seize mille cent soixante treize € vingt cts HT pour les travaux d'aménagement de l'Avenue Joliot Curie (prolongation)

**Article 2** : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner d'acte.

Un extrait sera publié sur le site Internet de la Commune.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Céret

Fait à Palau-Del-Vidre, le 19 Janvier 2023

Le Maire,

**Bruno GALAN**

